



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI  
SES

T 418.549.8523 F 418.549.9966

✉ ses@lacsq.org

🌐 [sessaguenay.net](http://sessaguenay.net)

📍 895, rue Bégin, Chicoutimi (Québec) G7H 4P1

30 septembre 2020 ▪ Vol. 49 # 4

## MOT DU PRÉSIDENT

---



Bonjour,

Si au niveau de l'urgence sanitaire, la région passe au jaune, le gouvernement devra prendre conscience que concernant la négociation et nos conditions de travail, il faudra bientôt passer au rouge!

Après plusieurs mois d'absence, la partie patronale est enfin de retour à la Table, mais elle reste fondamentalement sur ses positions : 32 heures de tâche assignée, 40 heures de travail attendues par l'employeur, une heure de plus de cours et leçons au secondaire et ... Donc, on est loin de s'entendre.

En Fédération, il a été décidé de procéder à une réflexion sur la mobilisation actuelle, sur les moyens de pression à venir, ainsi que d'amorcer les discussions sur les moyens d'exercer un mandat de grève et d'associer étroitement les membres à cette réflexion. C'est pourquoi j'invite tous les membres du SES à assister à une assemblée générale virtuelle le 20 octobre prochain. Les consignes suivront incessamment.

En ce qui concerne la pandémie, nous avons commencé à avoir des cas dans les écoles (heureusement, un seul au moment où j'écris ces lignes). Ce n'était qu'une question de temps. Le message que je me permets de répéter est de respecter les consignes émises par la Santé publique, prenez soin de vous, protégez-vous par la distanciation sociale et par le port des équipements de protection individuelle.

Bonne journée des enseignantes et des enseignants du 5 octobre; vous le méritez!

*Jean-François Boivin, président*



5 octobre 2020

## Bonne journée des enseignantes et des enseignants!

### MA PLUS BELLE HISTOIRE – ÉDITION 2019-2020

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ont lancé, pour une 18<sup>e</sup> année consécutive, le concours *Ma plus belle histoire*.

Cette activité s'adresse à tous les élèves inscrits à l'éducation des adultes. Bien sûr, les élèves des groupes de français y participent, mais également ceux d'insertion socioprofessionnelle, d'alphabétisation, d'insertion sociale ou des autres services.

En participant, les élèves ont la chance de rédiger un texte original relatant une histoire inspirante pour eux en ayant l'assurance qu'il sera publié dans le recueil régional. De plus, les 50 textes les plus évocateurs seront publiés dans un recueil provincial. Des prix d'une valeur de 8 000 \$ seront partagés entre les personnes choisies, dont le prix Coup de pouce qui salue le dynamisme des équipes enseignantes les plus engagées dans la valorisation, l'organisation et la célébration du concours.

L'information sur l'édition 2020-2021 est disponible sur le site de la FSE ([fse.lacsq.org/mpbh](http://fse.lacsq.org/mpbh)). Nous espérons un excellent taux de participation. Les enseignantes et les enseignants ont jusqu'au 4 décembre 2020 pour faire parvenir au SES les textes participants de leurs élèves.

C'est donc avec un plaisir renouvelé que nous pourrons lire encore une fois le fruit du travail de nos élèves de l'éducation des adultes, appuyés par leurs enseignantes et leurs enseignants!

VOUS ÉTUDIEZ À LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ?

**PARTICIPEZ AU CONCOURS**

INSTRUMENT, PORTE-PAROLE

**MA PLUS BELLE HISTOIRE**

2020-2021

JUSQU'AU 4 DÉCEMBRE 2020

**PRIX OFFERTS AUX GAGNANTS**  
LORS DU DÉVELOPPEMENT DU RECUEIL

**50 TEXTES**  
SERONT PUBLIÉS DANS UN RECUEIL OFFERT À

**5000 EXEMPLAIRES PARTOUT AU QUÉBEC**

INFORMATIONS  
[FSE.LACSQ.ORG](http://FSE.LACSQ.ORG)

FSE FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC CSQ CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC

## DÉPLACEMENT DU TNP

---

Selon la clause 8-5.02 A) 2) i) de l'Entente nationale, 5 heures dans votre tâche sont reconnues pour l'accomplissement de travail de nature personnelle (TNP). Il est important de se rappeler que **c'est à vous de les placer** dans la grille horaire.

Il est précisé à la clause 8-5.02 F) 1) :

*« Il revient à l'enseignante ou l'enseignant de déterminer quel travail elle ou il accomplit au cours des heures prévues... Il revient également à l'enseignante ou l'enseignant de déterminer les moments pour l'accomplissement du travail de nature personnelle... »*

Elles peuvent être placées à différents moments à condition que ceux-ci ne soient pas déjà assignés par la direction :

- avant ou après les cours;
- pendant les périodes de spécialités;
- le mercredi après-midi pour le préscolaire;
- pendant la période de repas excédant 50 minutes (maximum 2 heures par semaine).

**Ces heures peuvent être déplacées** en respectant les modalités de l'Entente nationale à la clause 8-5.02 F) 2) iii) qui stipule :

*« dans le cas où l'enseignante ou l'enseignant désire apporter, en cours d'année un changement à caractère occasionnel ou permanent à la détermination des moments prévus pour l'accomplissement du travail de nature personnelle visé au sous-paragraphe 2) du paragraphe A), elle ou il procède ainsi :*

*s'il s'agit d'un changement à caractère **occasionnel**, elle ou il doit transmettre à la direction de l'école **un préavis d'au moins 24 heures**;*

*s'il s'agit d'un changement à caractère **permanent**, elle ou il doit transmettre à la direction de l'école **un préavis d'au moins 5 jours**;*

*le préavis doit indiquer le motif du changement. »*

Il est important de transmettre votre préavis par écrit ou par courriel à votre direction.

---

## IMPLICATION POLITIQUE POUR LA CSQ - RAPPEL



La consultation sur l'implication politique de la CSQ continue. Si vous n'avez pas déjà répondu, vous avez jusqu'au 4 octobre 2020 pour le faire. La présentation des résultats sera réalisée lors du conseil général de décembre 2020.

La CSQ a conçu un outil qui rend cette consultation très facile. Il n'y a qu'une question fondamentale, à laquelle on répond par oui ou par non, ainsi qu'une question additionnelle pour fins de statistiques.

Vous trouverez le lien pour accéder au sondage dans la bande défilante de notre site Internet.

## ÉLECTION AU CA DU CSSRS

---

Cette semaine, une étape importante en lien avec la loi 40 aura lieu, soit l'élection de votre représentant sur le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay. C'est un poste important. Pour débiter, le SES a manifesté au CSSRS sa déception que le ministre Roberge ait décidé que seulement une centaine d'enseignants, sur le millier que compte les Rives-du-Saguenay, aient le droit de vote. Effectivement, seuls les membres des conseils d'établissement pourront voter du mercredi 30 septembre 13 h au vendredi 2 octobre 12 h. Cinq personnes se portent candidates, soit :

- 👤 Steeve Girard, enseignant à l'école secondaire Charles-Gravel;
- 👤 Gerry Harvey, enseignant au CFP du Grand-Fjord;
- 👤 Sonia Lamontagne, enseignante à l'école secondaire de L'Odyssée;
- 👤 Marie-Julie Lavoie, enseignante à l'école Notre-Dame-du-Rosaire;
- 👤 Guy Simard, enseignant au CFP du Grand-Fjord.

Dans un souci de favoriser le processus démocratique, nous encourageons les membres des conseils d'établissement à demander l'aide de leurs consœurs et confrères enseignants pour faire le meilleur choix possible.